SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 mars 2011 ******

N° 2011-02

Nombre de délégués en exercice : L'an deux mil onze, le 04 mars à onze heures, le 16 Présents: Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel 10 du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.

Date de la convocation : 23 février 2011

Présents:

MM. ASTRUC, ANDRIEU, CAMBON (sauf en ce qui concerne le vote du CA),

GARRIGUES, GUIRBAL, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA, MOIGNARD

et Mme TAURAN.

Absents excusés :

MM. AJAS, ANDRIEU, BONHOMME, DAGEN, DELMAS, ROUCOLLE et

SAZY.

Assistaient à la séance :

M. LARREY (Paveur Départemental). M. GINESTET (Syndicat Départemental).

M. BARON (Syndicat Départemental).

1 MARS 2011

OBJET: Compte Administratif.

Conformément aux règles applicables en matière budgétaire, le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le Compte Administratif 2010 en parfaite concordance avec les résultats du Compte de Gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental.

S'agissant du Compte Administratif, le Président se retire au moment du vote et la Présidence de Séance est assurée par M. André MASSAT.

Comme pour les exercices précédents, le CA 2010 comprend les résultats de l'exercice des compétences optionnelles transférées dont le financement est strictement répercuté sur la contribution des collectivités concernées (Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour la totalité des compétences - SMEEOM Moyenne Garonne pour les déchetteries de Montaigu, Beaumont et Lavit - Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour les déchetteries de Caussade, Molières, Montpezat et Septfonds - Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour les déchetteries de Parisot et Lexos).

Résultats I.

Les résultats globaux du Compte Administratif 2010 tels que ceux-ci apparaissent dans la « Présentation générale du Budget » figurant au Compte Administratif sont les suivants :

 Total des dépenses de l'exercice : (fonctionnement + investissement) 5 635 336.06 €

Total des recettes de l'exercice :

5 642 287.49 €

Reports de l'exercice 2009

- Excédent de fonctionnement (002) :

- Excédent d'investissement (001) :

563 646.18 € 661 602.60 €

1 225 248.78 €

• Les restes à réaliser à reporter en 2011 et qui, conformément à la réglementation applicable en la matière, ne doivent concerner strictement que les dépenses et les recettes ayant fait l'objet d'engagements juridiques effectifs (marchés, contrats, ...).

Pour le CA 2010, les restes à réaliser concernent :

- en dépenses :

850 000 €

Il s'agit des marchés attribués au 31-12-2010 pour le quai et la déchetterie de Caussade (montant TTC du marché de travaux et du marché de maîtrise d'œuvre)

- en recettes :

1 860 000 €

Il s'agit des contrats d'emprunts conclus en 2010 pour :

• la déchetterie de Caussade :

460 000 €

• la plateforme « bois-énergie » :

400 000 €

l'unité de traitement de matières de vidange :

1 000 000 €

Pour ces 3 contrats, les fonds n'étaient pas mobilisés au 31-12-2010 (mobilisation possible sur 2 ans en fonction de l'état d'avancement des opérations).

Le bilan du CA fait donc apparaître le résultat global suivant tenant compte de la totalité des éléments ci-dessus :

- dépenses : 6 485 336 € - recettes : 8 727 536 €

Toutefois, il semble utile de préciser qu'il s'agit du résultat global « brut » qui ne tient pas compte pour plusieurs opérations (unité de traitement des matières de vidange, aménagement de la plateforme bois-énergie, ...) des dépenses n'ayant pas fait l'objet d'engagements juridiques au 31-12-2010 alors que la partie de leur financement assurée par emprunt est comptabilisée dans les restes à réaliser, les contrats d'emprunt correspondants ayant quant à eux été conclus avant le 31-12-2010.

Les crédits à réinscrire en dépenses au BP 2011 s'élèvent à 1 988 032 € avec une réinscription corrélative de recettes de 505 000 €, ce qui ramène la situation effective au 31-12-2010 aux montants suivants :

• Total des dépenses :

8 473 368 €

(dépenses de l'exercice + restes à réaliser

+ crédits à réinscrire)

· Total des recettes :

9 232 536 €

(recettes de l'exercice + reports 2009

+ restes à réaliser + recettes à réinscrire)

II. Décomposition du résultat entre compétences obligatoires et compétences optionnelles

A. Vue d'ensemble :

	Résultats 2010 (Invest. + Fonct.)		Reports 2009	Restes à réaliser	Résultat	A réinscrire au BP 2011	Résultat
Compétences	Dépenses	Recettes	(Invest. + Fonct.)	(Solde recettes - dépenses	« brut »	(solde dépenses - recettes)	« net »
Compétences obligatoires (traitement, transport - Quais – Structure) +	3 913 583	3 802 053 + 50 443 ^(*)	783 337	1 010 000	1 681 807	1 410 260	271 547
Opérations ponctuelles (matières de vidange, quai et déchetterie de Caussade, plateforme bois,)		3 852 496	783 337	1 010 000	1 732 250	1 410 260	321 990
Compétences optionnelles	1 721 753 + 50 443 ^(*)	1 840 234	441 911	0	560 392	72 772	487 620
(cf. détail ci-après)	1 772 196	1 840 234	441 911	0	509 949	72 772	437 177
Total	5 635 336	5 642 287	1 225 248	1 010 000	2 242 199	1 483 032	759 167

^(*) transports effectués en régie par le SDD pour les déchetteries

B. <u>Détail des compétences optionnelles entre Collectivités</u> :

	Résultats 2010 (Invest. + Fonct.)		Reports 2009	Restes à réaliser		A réinscrire au BP 2011	
Compétences			(Invest.	(Solde recettes	Résultat « brut »	(solde	Résultat « net »
	Dépenses	Recettes	+ Fonct.)	dépenses	« brut »	dépenses - recettes)	« net »
SMEEOM Moyenne Garonne :	162 930	190 229	10 690	0		0	
- Déchetteries de Beaumont	+ 12 175 ^(*)	190 229	10 090			· ·	
et Lavit	175 105	190 229	10 690	0	25 814	0	25 814
- Déchetterie de Montaigu	76 704 + 4 822 ^(*)	88 372	1 005	0		0	
	81 526	88 372	1 005	0	7 851	0	7 851
CdC QRGA:							
- Déchetteries de Lexos et Parisot	117 670 + 7 <i>043^(*)</i>	135 376	30 254	0		0	
	124 713	135 376	30 254	0	40 917	0	40 917
CdC QC :							
- Déchetteries de Septfonds, Molières, Montpezat	326 023 + 12 319 ^(*)	371 954	632	0		0	
et Caussade (hors reconstruction)	338 342	371 954	632	0	34 244	0	34 244
CdC TVA :							
- Déchetterie + service de collecte	1 038 426 + <i>14 084^(*)</i>	1 054 303	399 330	0		72 772	
	1 052 510	1 054 303	399 330	О	401 123	72 772	328 351
TOTAL	1 721 753 + 50 443 ^(*)	1 840 234	441 911	0	560 392	72 772	487 620
	1 772 196	1 840 234	441 911	0	509 949	72 772	437 177

^(*) dépenses de transports effectués en régie par le SDD

C. <u>Décomposition des compétences obligatoires et des opérations ponctuelles</u> :

1) Dépenses

Le montant des dépenses s'élève à 3 913 583 € dont :

> 3 385 664 € de dépenses de fonctionnement comprenant notamment les principaux postes suivants :

^{• 2 454 337 €} de prestations de services constituées des prestations de traitement,

- 355 135 € de dépenses de personnel comprenant le personnel de la structure (3), les conducteurs (4) et le remboursement des collectivités pour la mise à disposition partielle de service pour l'entretien des quais,
- 248 249 € de dépenses de fonctionnement de transport dont principalement :
 - * 151 141 € de carburant,
- * 81 818 € d'entretien (réparations, pneus, ...),
- * 15 290 € d'assurances, télécommunications, fournitures, taxe à l'essieu, ...,
- 30 258 € de dépenses d'études (étude d'optimisation des services de collecte),
- 31 880 € de charges d'intérêts des emprunts contractés principalement pour le financement des quais et du matériel de transport,
- . 20 370 € pour le fonctionnement des quais,
- 15 680 € pour le fonctionnement de la structure (assurances, affranchissement, frais divers...).
- . 229 755 € de dotation aux amortissements.

> 527 919 € de dépenses d'investissement comprenant notamment :

- 281 508 € de remboursement de capital des emprunts concernant principalement l'aménagement des quais et le matériel de transport,
- 170 842 € d'acquisitions foncières (pour l'aménagement d'une unité de traitement des matières de vidange et d'une « plateforme bois »),
- 66 237 € de travaux ou prestations sur les différentes opérations en cours,
- 9 330 € d'opérations d'ordre.

2) Recettes

Le montant des recettes s'élève à 3 802 053 € dont :

> 3 448 808 € de recettes de fonctionnement comprenant notamment :

- 2 955 604 € de contributions des collectivités membres,
- 100 000 € de participation du Conseil Général au titre de sa contribution aux charges de structure,
- 58 998 € représentant le produit de la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) qui sera intégralement déduit des contributions des collectivités pour 2011,
- 285 724 € de contribution en annuités du Conseil Général principalement pour l'opération d'acquisition du matériel de transport, l'aménagement des quais, ...,
- 36 695 € de contribution d'Eco-Emballages représentant le 1^{er} acompte de la participation à l'étude d'optimisation des services de collecte,
- 9 330 € d'opérations d'ordre,
- 2 757 € de recettes diverses

> 353 245 € de recettes d'investissement comprenant notamment :

- 78 490 € de FCTVA.
- 45 000 € représentant le 1^{er} acompte de la subvention de l'ADEME pour la construction de la déchetterie de Caussade,
- 229 755 € de dotation aux amortissements.

Les résultats globaux (compétences obligatoires + compétences facultatives) du CA 2010 sont donc en totale conformité avec le compte de gestion établi par M. le Payeur Départemental à savoir :

Opérations de l'exercice :

Fonctionnement:

- Dépenses de l'exercice	4 715 828.40 €
- Recettes de l'exercice	5 259 456.50 €
Résultats de l'exercice	+ 543 628.10 €

Investissement:

- Dépenses de l'exercice	919 507.66 €
- Recettes de l'exercice	382 830.99 €
Résultats de l'exercice	536 676.67 €

Soit:

- Résultat de fonctionnement	543 628.10 €
- Résultats d'investissement	-536 676.67 €
Solde des opérations de l'exercice	6 951.43 €

Résultats cumulés :

Total: 1 107 274.18 €

(à reprendre au compte 002)

Solde: 124 925.93 €

(à reprendre au compte 001)

Restes à réaliser :

* *

Le Président du Syndicat s'étant retiré conformément aux règles applicables en la matière, M. MASSAT, Président de séance, demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir en délibérer et d'approuver le Compte Administratif 2010, étant précisé :

- que le résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes ne fait pas apparaître de besoin de financement de cette section,
- que le résultat de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de 2009 est donc affecté en totalité en excédent de fonctionnement reporté conformément à l'article L 2311-5 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1 4 MARS 2011

Montauban, le

approuve le Compte Administratif 2010.

1 MARS 2011

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE

DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU 1 MARS 2011

REPRESENTANT DE L'ÉTAT LE 11 MARS 2011

ET DE SA PUBLICATION LE 11 MARS 2011

Jean CAMBON